



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	5
Votants	42



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 005

Service Public de Gestion des déchets : campagne 2024 de prestation de lavage des bacs, choix du prestataire

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-La-Montagne, au nombre de trente-sept, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; COLLET-DUFAYS Céline ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; SALVIAT Gérard (suppléant) ; BŒUF Jacques ; LANNEAU Guy (suppléant) ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Nadine RAVET à Didier MOMIANDRE ; Laurence CHEVREUX à Evelyne PINLON

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; ARNAUD Christian ; BRUNET Guy

M. Didier TERNAT présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Dans le cadre de son Service Public de Gestion des Déchets, la Communauté de communes est en charge de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) et de Recyclables Secs (bacs jaunes) en points de regroupement qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Le parc de bacs de collecte représente environ 1 800 unités OMR réparties sur le territoire.

Il est nécessaire d'assurer un nettoyage régulier des bacs, a minima une fois par an, une campagne est envisagée cette année pour le printemps 2024 avant la saison estivale.

Présentation de la demande

Bien que certains bacs soient ponctuellement nettoyés en régie en cas de nécessité, le nettoyage du parc de conteneurs nécessite de faire appel à une prestation extérieure. En effet, il convient de disposer d'un matériel spécifique adapté pour réaliser l'intervention, in situ et en suivi direct des tournées de collecte.

Éléments d'appréciation

La société MINERIS, prestataire pour la collecte du verre à recycler, propose une offre de service adaptée au besoin. Elle a assuré une prestation à l'automne 2023 pour opérer une partie du lavage des bacs.

La société MINERIS a formulé une nouvelle proposition pour une campagne 2024 avec une réévaluation du nombre de jours mobilisés. Celle-ci pourrait être plus opportunément programmée en amont de la période estivale avec une intervention de 25 journées étalée sur le mois de mai. La totalité du parc de bacs pourrait faire l'objet d'un nettoyage. La prestation pourrait aussi être revue à la baisse si une partie des équipements ne nécessitait pas un nouveau lavage (réduction du nombre de jours d'intervention).

Éléments financiers

L'offre de prix est établie à hauteur de 25 300 € HT pour 25 jours d'intervention.

La dépense est à inscrire au compte 6156 (maintenance) du budget de fonctionnement 2024 du Service Public de Gestion des Déchets.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER la proposition de la société MINERIS pour la réalisation d'une campagne de lavage de bacs de collecte et pour un montant de 25 300,00 € HT,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer le bon de commande et le contrat de prestation.**

Ainsi fait et délibéré le 1^{ER} Février 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

